

INDICATEUR :

APPROVISIONNEMENT EN EAU DE DISTRIBUTION

THEME : EAU ET ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

1 INTERET ET ELEMENTS D'INTERPRETATION DE L'INDICATEUR

Question posée par l'indicateur :

Quelle est l'évolution de l'approvisionnement annuel en eau de distribution de la RBC (y compris volumes d'eau non facturés) ? Quelle est la part de cet approvisionnement qui est prélevée en Région bruxelloise ?

Contextualisation de l'indicateur :

- Problématique environnementale sous-tendue par l'indicateur :
 - Gestion rationnelle des ressources en eau (ressource renouvelable mais dont le taux de renouvellement est limité et dont le traitement de potabilisation a des coûts économiques élevés ; ressource dont la consommation engendre des rejets d'effluents à épurer ; ressource pour laquelle il existe des alternatives pour certains usages) ;
 - Dépendance de la RBC concernant son approvisionnement en eau de distribution
- Cette problématique est abordée dans le cadre de la planification en RBC, cf. en particulier l'axe 7 « Préserver et valoriser les ressources stratégiques en eau » du troisième Plan de gestion de l'Eau (2022-2027)

Objectifs quantitatifs à atteindre et, le cas échéant, statut :

Il n'existe pas d'objectifs quantitatifs pour cet indicateur. La tendance souhaitée est une diminution de la valeur de l'indicateur au cours du temps ou, à défaut, une croissance moindre que celle de la population à laquelle l'évolution de l'indicateur peut être comparée (sachant toutefois qu'environ un tiers de l'eau de distribution consommée en RBC n'est pas imputable aux ménages). Par contre, à notre connaissance, il n'existe pas de tendance souhaitée concernant la part des captages bruxellois dans le total de l'approvisionnement de la RBC.

2 FONDEMENTS METHODOLOGIQUES

Définition :

Cet indicateur mesure **l'approvisionnement annuel total en eau de distribution de la Région bruxelloise tous secteurs confondus** (secteurs primaire/secondaire/tertiaire et ménages), **y compris les « volumes non enregistrés »** et donc non facturés (consommation d'eau par les services incendie et les services communaux par ex. pour le nettoyage des voiries et les pertes dues aux fuites sur le réseau de distribution). L'indicateur peut être ventilé en distinguant la part de l'approvisionnement en eau potable provenant de captages bruxellois de celle provenant de captages extérieurs à la Région.

L'indicateur n'inclut pas :

- la consommation indirecte d'eau de la Région via la consommation de biens et services (« empreinte aquatique ») ;
- la consommation d'eau non potable (captages privés, citernes) ;
- la consommation d'eau en bouteille.

Unité :

Millions de m³ d'eau/an

Mode de calcul et données utilisées :

Les données nécessaires au calcul de l'indicateur sont directement disponibles dans les sources de données mentionnées ci-dessous.

Source des données utilisées :

Vivaqua (opérateur exclusif responsable de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable en RBC), rapports annuels d'activité

Remarque : Et Hydrobru, rapports annuels d'activité, jusqu'en 2016 (avant la fusion avec Vivaqua), pour l'approvisionnement

Périodicité conseillée de mise à jour de l'indicateur :

Annuelle

3 LIENS AVEC D'AUTRES INDICATEURS OU DONNEES (RAPPORTS SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT BRUXELLOIS)

- Consommation d'eau de distribution totale et par secteur
- Consommation en eau de distribution par les ménages

4 PRINCIPALES INSTITUTIONS IMPLIQUEES DANS LE DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS SIMILAIRES (EUROPE, BELGIQUE, AUTRE SI PERTINENT)

- Région Wallonne : Etat de l'environnement wallon
 - « Utilisation des ressources naturelles » – « Prélèvements en eau »
 - « Utilisation des ressources naturelles » – « Production d'eau de distribution »
- Région flamande : Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)
 - Watermeter
 - « Drinkwater » - « Drinkwaterproductie »

5 COUVERTURE SPATIO-TEMPORELLE

Série temporelle disponible :

1995-2024

Couverture spatiale des données :

Région

Date de dernière mise à jour de l'indicateur :

Septembre 2025

Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique :

Septembre 2025

